



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

**Objet :**

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2015/168**

**Budget annexe de la  
restauration : Décision  
Budgétaire Modificative n°2.**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le vendredi 18 septembre 2015.  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2015/020 du 02 avril 2015 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2015 du budget annexe de la restauration intégrant les résultats de l'exercice 2014 a été adoptée par délibération n°2015/096 lors de la séance du conseil municipal en date du 28 mai 2015;

Considérant que le trésor public a adressé un courrier en date du 11 juin 2015 demandant à l'ordonnateur d'annuler une créance d'un usager, qui était redevable de paiement de repas pris à la restauration scolaire, en référence à une ordonnance d'homologation de recommandations de rétablissement personnel prononcée par le tribunal d'instance de Millau en date du 30 septembre 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire des crédits à hauteur de 543 euros afin d'émettre un mandat pour procéder à l'annulation des titres correspondants ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les amortissements de l'exercice en inscrivant 155 euros en recettes et en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement ;

Considérant que la dotation pour l'opération « le fruit à l'école » est supérieure aux crédits initialement prévus, un montant de 678 euros est donc inscrit dans cette décision budgétaire modificative ;

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 678 euros et la section d'investissement à 155 euros ;

Considérant que les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Dépenses :

Annulation de titres : ..... 543,00 €

Crédits complémentaires pour ajustement des amortissements ..... : ..... 155,00 €

Recettes :

Complément de dotation pour opération « le fruit à l'école » ..... 678,00 €

- Section d'investissement :

Dépenses :

Contrepartie de l'amortissement : matériel divers : ..... 155,00 €



Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

Dépenses

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
O11	Charges à caractère général	1 225 539,00	0,00	0,00
	60611 : fourniture non stockable eau et ass	3 000,00		
	60612 : fourniture non stockable énergie élec	35 000,00		
	60612 : gaz			
	60622 : carburants	4 000,00		
	60623 : alimentation	627 700,00		
	60624 : produits de traitement	5 000,00		
	60632 : fournitures petit équipement	45 000,00		0,00
	60636 : vêtements de travail	3 000,00		
	6064 : fournitures administratives	2 000,00		
	6068 : autres matières et fournitures	3 720,00		
	611 : contrat de prestations de service	2 600,00		
	6135 : locations mobilières			
	61522 : entretien des bâtiments			
	61558 : autres biens mobiliers	19 980,00		
	6156 : maintenance	2 754,00		
	617 : mission d'accompagnement cuisine			
	6182 : documentation générale et technique	100,00		
	6184 : versement à des organismes de formation	2 300,00		
	6226 : honoraires	1 360,00		
	6228 : divers	1 600,00		
	6231 : Annonces et insertions	400,00		
	6236 : catalogues et imprimés	150,00		
	6262 : frais de télécommunication	1 000,00		
	627 : services bancaires et assimilés	600,00		
	6281 : concours divers	125,00		
	6283 : frais de nettoyage des locaux	4 150,00		
	62878 : remboursement frais autres organismes	460 000,00		
O23	Virement à la section d'investissement	115 113,00		0,00
O42	Op. d'ordre de transfert entre les sections	19 887,00	155,00	155,00
	6811 : Dot. Amort. Immob. Incorp. et corp	19 887,00	155,00	155,00
65	Autres charges de gestion courante	230,00	523,00	523,00
	6542 : perte sur créances irrécouvrables	30,00	523,00	523,00
	658 : charges diverses de gestion courante	200,00		
66	Charges financières	46 702,00	0,00	0,00